

Les Trophées de l'Embarqué 2018

Embedded France - DGE - CAP'TRONIC

Règlement

1. Introduction

Les systèmes embarqués sont aujourd'hui enfouis dans la majeure partie des équipements du quotidien et concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité : le transport automobile et aéronautique, le spatial, la défense, la santé, l'industrie, l'électronique grand public, les télécommunications, l'agriculture... en prenant également en compte des critères de développement durable.

Le logiciel prend également de plus en plus de place dans ces systèmes avec des enjeux très importants d'intégration au matériel (hardware) tout en respectant les contraintes très fortes auxquelles sont soumis ces systèmes.

Dans le cadre des Assises de l'Embarqué organisées par Embedded France avec le soutien de la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie et des Finances, Embedded France et CAP'TRONIC organisent **les Trophées de l'Embarqué 2018**.

Ceux-ci **récompensent et mettent en lumière les projets de cinq entreprises** qui ont développé et mis en oeuvre un ou plusieurs systèmes embarqués comportant une composante logicielle prépondérante et particulièrement innovante.

2. Organisation du concours

Le concours est organisé par Embedded France, en partenariat avec JESSICA France – CAP'TRONIC. Cinq trophées seront décernés aux entreprises lauréates :

- **Trophée de l'Embarqué critique**, récompense le projet qui a su le mieux assurer la sûreté et la robustesse du système développé, sur le plan du matériel **et** du logiciel, face à de fortes contraintes d'environnement.
- **Trophée de l'Embarqué IoT Industrie & Services**, récompense le projet de système connecté le plus innovant pour l'industrie ou les services.
- **Trophée de l'Embarqué IoT Grand Public**, récompense le projet d'objet connecté le plus innovant à destination du grand public.
- **Trophée de l'Embarqué pour la santé et l'aide aux personnes**, récompense le projet le plus innovant dans ces domaines.
- **Trophée des Technologies de l'Embarqué**, récompense les outils et composants les plus innovants pour le développement de logiciels embarqués.
- **Trophée du public**, sans commentaires...

3. Dossier d'inscription

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises pour un projet qui a été finalisé au cours des deux dernières années.

Un projet est considéré comme finalisé s'il est, au minimum, en phase de prototypage industriel, c'est-à-dire en phase de tests avancés, bien au-delà du démonstrateur, avec plus de 90 % des fonctionnalités opérationnelles.

Pour participer au concours, les entreprises devront remplir et transmettre le dossier de candidature disponible sur les sites web <https://assises.embedded-france.org/> et captronic.fr

Chaque entreprise a la possibilité de présenter deux projets au maximum. Dans ce cas, elle complètera un dossier par projet.

Ce dossier de candidature devra être retourné sous format électronique (non manuscrit) aux 2 adresses email suivantes, le **22 octobre 2018** au plus tard (les dossiers seront considérés comme reçus après le renvoi d'un accusé de réception) :

Embedded France
cbarruyer@embedded-france.org
Cendrine Barruyer
06 61 84 53 70

CAP'Tronic
trophees@captronic.fr

Remarque : Les entreprises sont invitées à joindre au dossier une plaquette de présentation de leurs activités ou tout autre document que celles-ci jugeront utile pour la compréhension de leur activité et du produit / service présenté. Ces documents devront être transmis par courrier électronique (cbarruyer@embedded-france.org ou trophees@captronic.fr).

4. Déroulement

Les dossiers seront analysés puis qualifiés par le jury.

La remise des prix aura lieu lors des Assises de l'Embarqué 2018 à Paris.

La date et l'heure de remise seront confirmées sur le site web www.embedded-france.org/.

Deux communiqués de presse présentant les projets des entreprises nominées, puis les projets des entreprises lauréates, seront diffusés à la presse.

5. Critères

Les principaux critères de sélection seront :

- le caractère innovant des services et usages apportés par le système.
- la prise en compte de critères de développement durable.
- le caractère innovant de la composante logicielle (technologie, architecture, développement) et la prise en compte de l'intégration matériel / logiciel.
- le niveau des contraintes et la prise en compte de ces contraintes (matériel et logiciel).
- les partenariats de R&D engagés.
- la réussite économique du projet (clients majeurs, évolution de CA, effectif, part de marché, export, partenaires économiques).
- Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

6. Engagement des candidats

Tout participant au concours s'engage à :

- S'assurer qu'il a l'autorisation du détenteur de la propriété intellectuelle de communiquer sur son produit, si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle.
- Ne pas communiquer dans son dossier d'informations de caractère confidentiel.
- S'il est lauréat, de participer à la remise des prix ou se faire représenter lors de la remise des trophées.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury.
- Accepter le prix sous sa forme attribuée.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images sur des supports papier et électroniques et les caractéristiques de leur projet, ainsi qu'à la presse. Ils renoncent pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès d'Embedded France ou de JESSICA France – CAP'TRONIC.

La participation au concours implique une acceptation sans réserve du présent règlement.

7. Engagement du jury

Le jury sera composé de professionnels.

Il s'engage à examiner et traiter les dossiers en toute neutralité, ses délibérations sont confidentielles. Les personnes ayant à prendre connaissance des dossiers sont tenues au secret professionnel le plus strict et auront préalablement signé un engagement de confidentialité.

Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions. Ces dernières sont sans recours.

En cas de force majeure, Embedded France se réserve le droit de reporter ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent dans ce cas toute réclamation ou demande de dédommagement.

Ce règlement est disponible sur www.embedded-france.org et www.captronic.fr.

8. Calendrier

Juillet 2018 : ouverture du concours.

Lundi 22 octobre 2018: date limite de dépôt des candidatures.

Jeudi 22 novembre 2018 : Réunion et délibération du jury.

Mercredi 19 décembre 2018 : Remise des trophées pendant les Assises de l'Embarqué (L'heure et le lieu de la remise seront confirmées sur le site web www.embedded-france.org)

En partenariat avec



Pour plus d'informations :

www.embedded-france.org/ - assises.embedded-france.org/trophees-de-lembarque/

www.captronic.fr - trophees@captronic.fr

Embedded France - Cendrine Barruyer - 148 Bd Haussmann - 75008 Paris - Tél : 06 61 84 53 70

Jessica France / Cap'Tronic - CEA Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE Cedex 9 - Tél. : 04.38.78.90.25